

infoSite



Site Natura 2000 n° PC70
Moyenne vallée de la Charente,
Seignes et Coran



Lettre d'info. du site d'intérêt communautaire NATURA 2000 n° PC70 (FR5400-472) n° 7 - décembre 2007

ÉDITORIAL

Dès ma récente arrivée dans l'arrondissement de Saintes, j'ai pu prendre la mesure de la très grande richesse patrimoniale de la région. Patrimoine historique certes, mais également naturel. Le fleuve Charente et ses affluents ont une importance considérable sur les activités humaines et sur le maintien d'une biodiversité exceptionnelle.



Ce nouveau numéro d'InfoSite vous fait le point sur les opérations en cours et celles dont les résultats positifs sont déjà enregistrés. Il vous annonce la création d'un site Internet qui permettra très prochainement de faire partager vos suggestions, vos remarques et vos expériences allant dans le sens du document d'objectif. Je vous en souhaite une très bonne lecture.

Bruno Guigue ■

Sous-Préfet de Saintes, Président du Comité de Pilotage

SOMMAIRE

Et si "Vison" ne rimait plus avec "collisions" ?	1
Dossier : le rôle des genêts en France et en Charente	
Une situation catastrophique quasi-unique en Europe	2
Charte Natura 2000	
Lancement de la procédure d'élaboration en 2008	4
Exonération de la TFNB pour les propriétaires qui s'engagent en faveur de l'environnement	4
Si la nature m'était contée... à l'école ?	4
Frayères à brochets : Premiers résultats	4
"Chez Landart"	
La restauration continue	5
Mise en oeuvre du Docob : Tableau de bord des actions	6
Nouveau : Une expo à dispo !	8
Nouveau, bientôt tout beau	
Le Val de Charente, Seignes & Coran sur Internet	8

VISON D'EUROPE

Et si "Vison" ne rimait plus avec "collisions" ?

Le Vison d'Europe, menacé de disparition et prioritaire à l'annexe II de la directive habitats, est au cœur des préoccupations cet automne avec la parution du II^{ème} Plan National de Restauration. En Charente-Maritime, l'étude en 2006 des points noirs de collisions routières sur 2 sites Natura 2000, "Moyenne Vallée de la Charente, Seignes et Coran" et "Vallée de l'Antenne", commence à porter ses fruits.

Les contacts avec les partenaires de l'aménagement et de l'entretien des routes sont positifs : DID-Conseil général pour les départementales, DIRA / routes nationales, ASF / autoroutes. Des accords de principe sont trouvés sur les



Ci-dessus : Ouvrage à risque : le vison ne peut pas continuer sur la berge. Comme il ne nage pas, il va donc remonter et traverser la chaussée, ici une autoroute (A10, Bramerit).

réaménagements spécifiques ou intégrés à des programmes de travaux en cours pour les principaux points noirs ; des premières visites de terrain ont été faites pour trouver les meilleures solutions techniques et les chiffrer. Les agents et leurs responsables sont demandeurs de sessions de formation à l'identification et la biologie de ces espèces, et ils sont prêts à participer au réseau départemental de collecte des données de collision organisé dans le cadre du volet "Vison" du programme Life des marais de Rochefort.

Reste à trouver les budgets pour financer le coût des travaux de réaménagement des franchissements de cours d'eau... Affaire à suivre !



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

Objectif : éviter que le vison ne quitte la berge. **Solution :** aménager une banquette (bois, béton...) reliée des deux côtés à la berge, lui permettant de franchir la route sans monter sur la chaussée.



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

Ouvrage parfait (Merpins, Le Charenton) : la banquette assure la continuité avec la berge.



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

La loutre utilisera aussi ces aménagements : ici, une "épreinte", fèces déposés par la loutre pour marquer son territoire (loutro d'Arvert).

DOSSIER

Le rôle des genêts en France et en Charente

Une situation catastrophique quasi-unique en Europe

En 1994, la situation désastreuse des populations de râle des genêts dans le monde conduisait les différents pays de l'Europe à développer des mesures agri-environnementales spécifiques. A l'analyse, les causes de disparition de l'espèce étaient en effet de 3 ordres :

- disparition généralisée des prairies de vallée fauchées (unique milieu de reproduction du râle) par conversion en cultures céréalières, en boisements de production, ou en prairies temporaires
- dégradation des prairies de fauche restantes par l'accroissement de l'utilisation des engrais (qui modifient la flore) et des pesticides (qui réduisent les ressources alimentaires)
- modification des pratiques de fauche : la mécanisation engendre des fauches plus précoces (les couvées, non écloses, sont détruites par les machines), moins éta-

lées dans le temps (toutes les prairies sont fauchées en même temps : il ne reste donc plus aucun espace de report pour les adultes ou les poussins qui auraient échappé aux faucheuses), à vitesse plus élevée (mais les poussins n'ont pas appris à courir plus vite...), avec une hauteur de coupe plus proche du sol (donc à hauteur de poussins et d'adultes), et centripètes (les oiseaux se retrouvant alors "piégés" dans le carré central de la parcelle qui reste à faucher, d'où ils ne peuvent plus s'échapper).

Douze ans plus tard, grâce à des programmes de conservation, dont les mesures agri-environnementales, cohérents, ambitieux, et correctement rémunérés, la grande majorité des pays européens ont inversé la tendance de leurs populations. Mais pas la France. C'est ce qu'a largement démontré le 5^{ème} symposium euro

péen "Râle des genêts" qui s'est déroulé du 13 au 16 novembre 2007 aux Pays-Bas : la population française est tombée en 12 ans de 1 000 couples, à environ 500. Pour la seule vallée de la Charente, la population a sombré de 133 couples dans les années 90, à ± 33 en 2006 alors que son classement en Zone de Protection Spéciale est essentiellement dédié à l'espèce.

Et les mesures agri-environnementales ? En val de Charente, le constat est pitoyable, comme ailleurs : les mesures négociées avec les partenaires agricoles locaux en 1996 et validées par le Docob Natura 2000, prévoyaient des niveaux de contrats avec des dates de fauche échelonnées du 10 juin au 31 juillet, des préconisations complètes de "fauche sympa" (centrifuge ou équivalent, vitesse limitée, hauteur de coupe relevée) à tous les niveaux de contrats, et la possibilité pour tous les contractants de réaliser une "bande refuge" en bordure des parcelles. En 2007, tous les niveaux de contrats postérieurs au 30 juin avaient été supprimés, les préconisations de "fauche sympa" étaient dépouillées de leur contenu (vitesse réduite et hauteur de coupe relevée

avaient disparu). Un espoir en ce début d'année 2008 : suite à une concertation avec les agriculteurs locaux, une mesure contractuelle "refuge" au 31 juillet sera peut-être réintégré, et les préconisations "fauche sympa" seraient reprises - pour partie - dans tous les niveaux de contrats.

A cela s'ajoute une rémunération notoirement insuffisante des niveaux d'engagement réellement utiles pour la préservation du râle, qui restent non attractives. Sur la même période en revanche, les contrats "plancher", dont les engagements non seulement ne modifient pas les pratiques locales, mais leur sont globalement inférieures, comme l'a montré une étude spécifique, ont vu leur rémunération passer de 45 € à 150 € en 10 ans ! Triste constat donc, où la France, une fois de plus, n'assume pas ses responsabilités et fait encore figure de "dernier de la classe" en matière d'environnement et de préservation d'une espèce pourtant mondialement menacée de disparition.

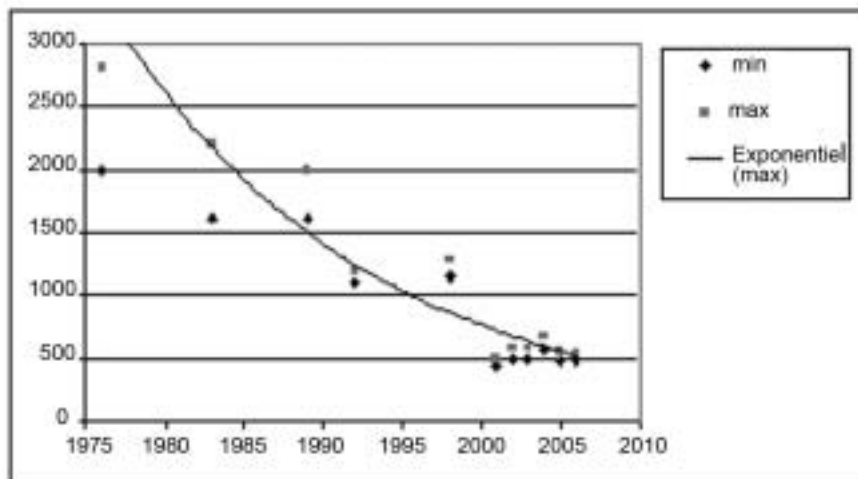
Bernard Deceuninck & Emmanuelle Champion, LPO.



Extrait de : BIRDLIFE INTERNATIONAL. 1994. *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Conservation Series No. 12. Cambridge, UK.*



Extrait de : BIRDLIFE INTERNATIONAL. 2004. *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Conservation Series No. 12. Cambridge, UK.*



Résultats des comptages et estimations de la taille de la population française de 1982 à 2003.

CHARTRE NATURA 2000 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION POUR LE VAL DE CHARENTE, SEUGNE ET CORAN

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a mis en place un nouvel outil de gestion et de développement durable des sites Natura 2000 : la charte N2000. Ce nouvel outil de libre adhésion au DOCOB, qui n'implique pas le versement d'une rémunération mais peut donner accès à certaines exonérations fiscales ou aides publiques, a pour objectif de permettre aux propriétaires ou à leurs mandataires de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000 et de

reconnaître ou d'encourager des pratiques concourant à la conservation des habitats et des espèces.

La rédaction de la Charte a été confiée à l'animateur du site, la Ligue pour la protection des oiseaux, et sera encadrée par le comité de pilotage du site. Des groupes de travail seront organisés au cours de l'année 2008 pour que la charte prenne en compte le plus largement possible les enjeux et les attentes des acteurs et des usagers de votre territoire.

Pierrick Marion, DIREN Poitou-Charentes

EXONÉRATION DE LA TFNB POUR LES PROPRIÉTAIRES QUI S'ENGAGENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La loi relative au développement des territoires ruraux, dite "loi DTR", a créé une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (part communale) sur toutes les parcelles situées dans un site Natura 2000 dont le Document d'Objectifs (DOCOB) a été approuvé par arrêté préfectoral et faisant l'objet d'un engagement environnemental de gestion pour 5 ans répondant aux recommandations du Document d'Objectifs, à savoir : mesure agri-environnementale (EAE, CTE, CAD, futures

MAEt...), contrat Natura 2000, ou future Charte Natura 2000.

Cette mesure est effective et mise en œuvre en Charente-Maritime depuis 2007.

Les signataires de mesures agri-environnementales sont informés des démarches à suivre par leur DDAF ou la Chambre d'Agriculture. Les signataires de Contrats Natura 2000 sont informés par l'animatrice du Docob.

Emmanuelle CHAMPION, animatrice du Docob

SI LA NATURE M'ÉTAIT CONTÉE... À L'ÉCOLE ?

En 2007, un projet de découverte de la flore et la faune de la vallée a été conduit avec l'école primaire de Bussac-sur-Charente (élèves de cycle 2 et 3, soit 3 classes).

Grâce à un travail préparatoire en classe, puis 2 sorties en extérieur d'une demi-journée chacune, l'objectif était de faire découvrir aux enfants la richesse de leur vallée, et les sensibiliser à l'importance de certains éléments du paysage (la frênaie pour la Rosalie des Alpes, les prairies alluviales pour le Râle des genêts et le Cuivré des marais...).

Lors des sorties, les enfants ont pu observer avec des jumelles. Ils ont découvert au fil des chemins, la nature, la faune, la flore et les activités humaines présentes autour de leur

commune : ils ont pu comprendre notamment les relations entre le milieu, les activités et les êtres vivants observés, ou les liens existants entre la morphologie et le régime alimentaire de certains oiseaux. Enfin, ils ont appris à savoir utiliser de façon autonome un guide pour identifier les différentes espèces animales. Ils peuvent maintenant reconnaître avec certitude certains des animaux et plantes qui les entourent ! Bravo les enfants !

Cette expérience pourrait être reconduite avec d'autres écoles, Natura 2000 prenant à sa charge 50 % du coût du module d'animation proposé, l'école devant trouver le reste de la somme (195 € / classe en 2007).

Christophe BOUCHER, animateur nature

FRAYÈRES À BROCHETS : PREMIERS RÉSULTATS

Cela fait maintenant près de 6 ans que la Fédération de la Charente Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a commencé ses interventions de restauration de frayères à Brochets sur le site Natura 2000 Val de Charente, Seugnes et Coran.

La réussite de la reproduction de cette espèce se heurte régulièrement soit à des habitats inappropriés (le Brochet se reproduisant sur une végétation herbacée inondée) soit à des niveaux d'eau trop faibles durant sa période de reproduction (ponte, éclosion et grossissement des juvéniles) qui s'étalent de janvier à début avril.

Les interventions pour la réussite de sa reproduction, ont donc été de deux ordres :

- Réhabiliter/entretenir les habitats et la végétation favorables à sa reproduction : fossés, rigoles, prairies naturelles, mégaphorbiaies...
- Gérer l'eau d'une façon optimale, (et donc souvent) déconnectée du reste du réseau. (fluctuation naturelle ou non...).

Un jeune brochet sur la frayère de St Sorlin.



PHOTO FDP/MA 17

Depuis 6 ans, une douzaine de sites a fait l'objet de réhabilitations. Environ dix kilomètres de fossés, rigoles, platières ont été réhabilités. Six ouvrages rustiques de gestion des niveaux d'eau (type bâtard d'eau) ont été mis en place. Des conventions de gestion ont été signées entre la Fédération de pêche, des privés, et des collectivités. La Fédération de pêche a également réalisé des acquisitions foncières, dans le but de mener plus facilement des travaux de restauration et de pérenniser leur fonctionnalité en tant que frayères. Un de ces sites a fait l'objet par la suite d'un contrat Natura 2000 (signature déc. 05, cf. InfoSite n°6).

Outre les aspects état et entretien, un suivi annuel a été mené pour chaque site : d'une part concernant la montée des reproducteurs sur les frayères, d'autre part concernant la production d'alevins (suivi par comptage visuel, piégeage, pêche électrique, etc.).

Quelques éléments de bilan de ces six ans :

- Les ouvrages rustiques de niveaux d'eau mis en place stratégiquement sont efficaces pour le bon fonctionnement de ces frayères. Malgré cette gestion moins influencée par les fluctuations du reste du réseau, un des facteurs "naturels" limitant la réussite annuelle de la reproduction est le faible débit hivernal observé (conditions climatiques défavorables et/ou politique de gestion d'eau hivernale inappropriée, résultats de travaux antérieurs (drainages, diminution des zones humides, des haies, etc.).

- Des difficultés de mise en œuvre de travaux sont rencontrées régulièrement lorsque la Fédération de pêche n'est pas propriétaire du foncier. Cependant, une sensibilisation des



PHOTO FDPMA 17

Pêche électrique sur la frayère de Montils : les poissons, temporairement "endormis" par cette technique, remontent à la surface. Le fonctionnement de la frayère peut ainsi être vérifié, ainsi que la reproduction (présence et nombre d'adultes, d'alevins...). A leur réveil, les poissons sont ensuite relâchés sur place.

riverains, des collectivités peuvent amener à conventionner sur les modalités d'intervention et de gestion des sites. Enfin, les frayères réhabilitées jusqu'à maintenant sont pour la plupart déjà fonctionnelles. Un suivi notamment en terme d'entretien et de gestion assurera pour les années à venir, la pérennité de cette réussite...

*Sylvain LAVAU, Ingénieur Milieux aquatiques
Fédération 17 pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

"CHEZ LANDART" : LA RESTAURATION CONTINUE

Depuis 2005, le Conservatoire régional d'espaces naturels (CREN) gère les pelouses calcaires appartenant à la commune de Chérac au lieu dit "Chez Landart" près de la Charente. L'objectif est de maintenir ces pelouses ouvertes et de maintenir les zones boisées en l'état au-dessus du village de "Chez Landart".

L'Astragale de Montpellier se développera mieux grâce à la réouverture du couvert herbacé.



PHOTO EMMANUELLE CHAMPION

En 2005 et 2007, deux opérations de débroussaillage par des entreprises d'insertion ont permis de réouvrir ces chaumes étouffés par la "Palenne" ou brachypode accumulés sur le sol, et ce grâce au financement de la DIREN Poitou-Charentes.

Au début de l'année 2007, un inventaire réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux a confirmé la présence de 3 espèces patrimoniales à conserver : l'Armoise blanche, l'Astragale de Montpellier et l'Aster linosyris. Pour 2008, il est envisagé de signer le contrat N2000, permettant au Conservatoire régional d'espaces naturels de gérer dans la durée cet espace. Un pâturage est envisagé sur une partie permettant de limiter le travail pénible du débroussaillage.

Débroussaillage au-dessus du village "Chez Landart".



PHOTO OLIVIER ALLENOU

L'équipe d'insertion au travail.



PHOTO OLIVIER ALLENOU

Olivier ALLENOU, CREN Poitou-Charentes

Tableau de bord des actions

Légende: A = agriculture, B = Boisements, T = Tourisme, V = Valorisation du patrimoine, P = pédagogie

Avancement :  Terminé  En cours  Non commencé

Domaine « agriculture »

1A1	+++	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, LOA...
2A1	+++	Cohérence des politiques agricoles
1A2	++	Plan d'action agricole site expérimental : CTE biodiversité
2A21	+++	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet agri & socio-économique
2A22	+++	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet environnemental
1A3	+++	Etendre périm. d'éligibilité Fonds Structuraux au périmètre expérimental
2A3	+++	Mise en place de CTE, MAE, MAE hors CTE...
1A4	+++	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental
2A4	+++	Mise en place de Contrats Natura 2000
1A5	++	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental
2A5	.	Formation des exploitants agricoles
1A6	+++	OLAE Charente - Seugne
2A6	+++	Restauration-entretien du coteau calcaire Chez Chaussat / Douzillé
1A7	.	Jachères faune sauvage
1A8	++	Conventions "gestion des espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'Eau
1A9	++	Convention de gestion pelouse sèche "Chez Landart"
1A10	+++	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales
1A11	++	Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la directive Habitats : Contrats Natura 2000 (hors SAU), bonus Natura 2000 de 20% aux mesures agri-environnementales (en SAU)
1A12	++	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable
1A13	++	Maîtrise d'usage ou foncière

Domaine « boisements »

1B1	+++	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, d'attribution aides publiques...)
2B11	++	Gestion biologique basse vallée Bramert : Etude de faisabilité
2B12	++	Gestion biologique basse vallée Bramert : Mise en œuvre + contrats
1B2	++	Schéma concerté d'évolution des boisements
1B3	++	Volet 1 (CRPF) : Etude typo. des stations forestières (potentialités sols)
1B3	++	Volet 2 (LPO) : Etude typ. des stations forestières (carto affinée, pot' biol)
1B4	.	Etude diversification productions forestières avec des essences indigènes
1B5	+++	Mesures sylvo-environnementales "frênaie alluviale" (500ha)
1B6	++	Conventions "gestion ripisylves" avec l'Agence de l'Eau
1B7	.	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frênaie alluviale
1B8	.	Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"
1B9	++	Maîtrise d'usage ou foncière
1B10	++	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière - caractère inondable
3B1	+++	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés (frênaie, aulnaie)
3B2	++	Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraies avec sous-étage de frênaie)
3B3	.	Gestion environnementale des boisements de production (peupleraies « pures »)
3B4	+++	Gestion environnementale des ripisylves - Entretien, Restauration

Domaine « tourisme & loisirs, valorisation du patrimoine, pédagogie »

1V1	+++	Plaquette d'information Document d'Objectifs
1T1	++	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seignes
1T2	++	Schéma concerté intercommunal valorisation et développement des activités
1T3	++	Labelisation activités touristiques respectueuses patrimoine nat. remarquable
1T4	++	Intégration patrimoine naturel dans plans de randonnées/découverte concertés
1T5	++	Documents promotion général site, patrimoine naturel, actions préservation
2T1	++	Charte de qualité "Envt & activités de tourisme/loisirs" : Elaboration
2T2	++	Charte de qualité "Envt & act. de tourisme/loisirs" : Anim"-mise en œuvre
2T3	+++	Sensibilisation partenaires Tourisme nautique / enjeux biologiques
2T4	+++	Sensibilisation usagers du tourisme / enjeux biologiques : création d'outils pédagogiques plaquette + 1 panneau + vidéo 10' (PAD)
2T5	++	Valorisation patrimoine naturel vallée dans les projets locaux
2T6	++	Mise en cohérence de la signalétique pédagogique
2T7	++	Création expo itinérante / patrimoine naturel de la vallée (dont DH)
2T8	++	Replantation de haies sur l'île Marteau (Dépt 16)
3P1à4	+++	Information, pédagogie, éducation P1 : article annuel bulletins d'info communaux P2 : panneaux découverte P3 : panneaux expo quadri + dépliant P4 : programme pédagogique
3P5	++	Pancartage Natura 2000 de type "PNR" : "vous entrez dans un site Natura 2000..." à concevoir et mettre en cohérence (charte graphique) au niveau national

Légende: E=Eau, S=Suivis, MO=Mise en œuvre.

Avancement :  Terminé  En cours  Non commencé

Domaine « Eau & milieux aquatiques »

1E1,2,3	+++	Mise en œuvre des mesures du SDAGE Adour-Garonne intégrant les recommandations du Document d'Objectifs
1E4	+++	SAGE Seugne
1E5	+++	SAGE Charente
1E6	+++	"Cahier des charges " concerté pour entretien berges et lit : fleuve Charente
1E7	+++	"Cahier des charges " concerté pour entretien berges et lit : Seugne
1E8	+++	Entretien collectif des berges de la Seugne
1E9	+++	Aménagements franchissement ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs
1E10	+++	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)
1E11	+++	Plans de gestion piscicole
1E12	++	Prendre en compte Vison d'Europe / campagnes de lutte contre Ragondins
1E13	+++	Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "axes bleus"
1E14	++	Plaquette valorisation / information : rôle site / gestion de la ressource en eau
1E15	++	Observatoire de la zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention...
2E1	+++	Prise en compte des éléments "Natura 2000" dans les projets de SAGE, Charte, SD... à l'échelle du val de Charente
2E2	+++	Gestion vég berges & rivulaire Charente : validation cahier des charges existants mis en œuvre par les partenaires du département 16
2E3	++	Formation Equipes d'entretien (dépt 16+17) : ajout module "dir. Habitats"
2E4	+	Analyse foncière/réglementaire / gestion berges Charente
2E5	++	Chantiers expérimentaux de restauration (5km à 100-1000F/m.l) & entretien (10km à 20F/m.l) des berges en techniques douces (dépt 17)
2E6	++	Encourager l'adoption d'un Cahier des charges de gestion végétation berges / rivulaire des fossés par partenaires de l'entretien
2E7	+	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
2E8	+	Information - formation / esp. exotiques envahissantes à l'occasion du Docob (CP, réunions des GW...) + 5 jours de formation / communes
2E9	++	Demande de mise en œuvre d'un plan d'actions Fleuve-Berges
2E10	++	Prise en compte sensibilité Vison d'Europe dans les programmes en cours de lutte contre les ragondins
3E1	+++	Arrêt de la lutte chimique sur le Coran : modification des AP annuels et non délivrance d'autorisation préf. individuelle
3E2	+++	Mise en cohérence des réglementations nationales / achat-vente-utilisation des différents types de pièges (mise en cohérence)
3E3	+++	Lutte sélective coordonnée à l'échelle du site
3E4	+++	Dérivation du cours d'eau du Coran au niveau de l'étang de St Césaire/St Bris des Bois
3E5	+	Réaliser un entretien léger et régulier des « fontaines » (sources)
3E6	+++	Charte de gestion environnementale des cours d'eau et de leurs berges (lit mineur et berges basses)

Domaine « mise en œuvre, évaluation des résultats »

1MO1	+++	Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en œuvre
1MO2	+++	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle
1MO3	+++	Rapport d'activités et mise à jour
1MO4	+++	Mise au point méthodologie d'évaluation des nouveaux projets
1S1	+++	Suivis d'indicateurs socio-économiques
1S2	+++	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)
1S3	+++	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires
1S4	+++	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution
1S5	+++	Suivis espèces indic. état de conservation habitats naturels et d'espèces
1S6	+++	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)
2S1	+++	Suivi d'indicateurs technico-économiques
2S2	+++	Suivi cartographique général du site (occ" du sol...)
2S3	+++	Suivi des habitats d'intérêt communautaire (état de conservation)
2MO1	+++	Pérenniser le Comité de Pilotage
2MO2	+++	Pérenniser les groupes de travail
2MO3	+++	Pérenniser la lettre d'information INFOSITE
2MO4	+++	Rapports annuels d'activités et suivi général du Docob
2MO5	+++	Evaluation et mise à jour périodique du Docob
3S1	+++	Diagnostic des enjeux routiers / Vison d'Europe et adaptation ouvrages d'art (risques de collision)
3S2	+++	Suivi centralisé des collisions

NOUVEAU : UNE EXPO À DISPO !

L Le projet d'exposition "Natura 2000 en val de Charente, Seignes et Coran" présenté au comité de pilotage 2006, a maintenant abouti : 3 splendides visuels couleur sensibilisent le public à une sélection d'espèces et d'habitats rares et menacés présents sur ce territoire exceptionnel, et explicitent la démarche Natura 2000.

Nous tenons à remercier le groupe d'élus et de partenaires locaux qui ont activement conçu, rédigé et porté ce projet, ainsi que la DIREN Poitou-Charentes qui a exceptionnellement accepté de financer 100% de l'édition (en plus du travail de conception et de graphisme) suite au rejet de notre candidature auprès de la Fondation Nature et Découvertes.

Ainsi que proposé par le groupe, l'exposition est éditée en 34 exemplaires : ainsi, chaque commune sera destinataire, gratuitement, d'un exemplaire propre.

Il lui appartiendra de le valoriser, de l'exposer dans les lieux propices de la commune, ou de le faire circuler par exemple auprès de ses partenaires locaux : écoles, associations, maisons à thèmes...

Par ailleurs, un exemplaire indépendant est disponible pour réservation auprès de l'animatrice du Docob : associations locales, écoles, collectivités, partenaires... n'hésitez pas à me contacter (emmanuelle.champion@lpo.fr).

Éléments techniques : 3 panneaux de 61 cm x 151 cm sur bâches plastifiées légères, extrêmement faciles à transporter, munies d'œillets permettant de les suspendre à un simple clou ou crochet. Un simple pan de mur de 2 m de large suffit à son affichage. Transport : elles se roulent (rouleau de 61 cm de long et 7 cm de diamètre - poids ± 1 kg).

Emmanuelle CHAMPION, animatrice du Docob

TOUT NOUVEAU, BIENTÔT TOUT BEAU

Le Val de Charente, Seignes & Coran sur Internet

L La "Moyenne Vallée de la Charente, Seignes et Coran" est donc désormais dotée d'un site Web que vous pourrez consulter – abondamment il va sans dire – à partir du 01er février 2008 à l'adresse suivante :

<http://PC70valcharente.natura2000.fr/>

Graphiquement, le site est encore peu plaisant à l'œil, en particulier la page d'accueil dont cartes et photos sont en partie hors sujet ; suite à des problèmes techniques, ces dernières mises en forme seront effectuées au premier trimestre 2008. Le contenu en revanche est complet et vous sera, j'espère, utile et informatif.

Ce site a été conçu à la fois spécifiquement pour vous, partenaires, habitants ou usagers de ce territoire remarquable, mais également pour que toutes les personnes intéressées (touristes, amateurs de nature, écoles, simples curieux) puissent y trouver des informations intéressantes : sur le patrimoine naturel qui s'y développe ; sur Natura 2000 ; sur les actions dans le site. Vous l'aurez compris, le site est donc structuré en 3 rubriques :

- "Le réseau Natura 2000" donne toutes les infos pour comprendre le pourquoi du réseau, du concept européen à l'application française en passant par quelques notions sur la perte de biodiversité et la notion de menace.

- "Pourquoi le val de Charente ?" présente de manière très extensive le site Natura 2000, et surtout son patrimoine

naturel : chaque espèce et chaque habitat naturel est présenté individuellement par une fiche extrêmement détaillée, avec photos et cartes de répartition.

- "Participer" reprend le Docob (objectifs, actions...) répond à toutes les questions que vous pourriez vous poser (comment prendre un Contrat Natura 2000, une Charte, réaliser une étude d'incidences...) et permet - grâce à la "bibliothèque" - de télécharger tous les documents produits : docob, lettre d'info annuelle du site, études biologiques, exposition...

Partout, de nombreux liens renvoient vers les sites utiles (Diren, Medad, UE, Aten, MNHN, Légi-France, partenaires locaux, contacts...). Ce site est le votre : n'hésitez pas à en user et en abuser... Bonne découverte !

... et à terme tous les sites Natura 2000 français ! Doter chaque site Natura 2000 d'un site web spécifique, tel est l'objectif du programme "Sites Natura 2000 en ligne" piloté par le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. La "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" fut l'un des quatre sites Natura 2000 pilotes en 2007. Les 4 "squelettes" de sites web "clef-en-main" ainsi créés seront proposés aux autres opérateurs de sites Natura 2000 qui n'auront plus qu'à remplir leur propre contenu, via un logiciel d'interface très simple.

Emmanuelle CHAMPION, animatrice du Docob

Retrouvez ces lettres d'information sur Internet

Vous pouvez télécharger les sept premiers numéros d'InfoSite en allant à l'adresse suivante, à partir de mars 2008 :

<http://PC70valcharente.natura2000.fr/>



Directeur de publication : Michel METAIS
Coordination-Conception : Emmanuelle Champion
Réalisation, maquette : Cécile Bruderer - Service Editions LPO © 2008 - ED0801012CB
Imprimé par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Labellisée Imprim'Vert
Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Moyenne Vallée de la Charente et Seignes", sous l'autorité du sous-préfet de Saintes

